

## Territoire

# La partie de ping-pong qui épuise les communes

Vincent Maendly

**S**yndique de La Chaux, Brigitte Dufour n'a pas caché sa lassitude face au Conseil général, il y a dix jours. Elle annonçait aux villageois que le nouveau Plan général d'affectation (PGA), en chantier depuis 2007, devait - encore - être corrigé. Le Service cantonal du développement territorial avait trouvé à redire. Enième retour à l'expéditeur. Le genre de match de ping-pong que connaissent bien des élus locaux, rêvant d'y mettre un terme d'un *smash* plein de hargne. Et vlan!

«Il y a quelque chose qui ne jouait pas avec nos surfaces d'assolement, je ne peux pas vous en dire plus», commente la syndique dans un soupir. Et de mettre le doigt sur un problème plus général: «Les communes dont la zone à bâtir est surdimensionnée sont invitées à revoir leur PGA. Mais le cadre légal ne fait qu'évoluer ces dernières années et celles qui, comme nous, ont pris les devants et lancé ce processus rapidement doivent sans arrêt s'adapter aux nouvelles règles.» Un travail digne de Sisyphe, en somme. Qui pèse vite des milliers de francs sur un budget communal.

L'exemple de La Chaux est parlant: la localité a mis à l'enquête publique son Plan général d'affectation au printemps 2016, après l'examen réglementaire des services de l'Etat, ce qui avait déjà occasionné quelques allers-retours entre les deux administrations. Hélas, la 4e révision du Plan directeur cantonal - rendue nécessaire par la nouvelle loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT) - est arrivée à maturité l'automne suivant. Au dire du Canton, la Commune devait alors revoir certains points de son PGA à l'aune du projet élaboré par le Conseil d'Etat. Lequel n'était pourtant pas encore approuvé par le Grand Conseil. La Municipalité a refusé de se plier à l'injonction et en paie le prix aujourd'hui.

Comme le parlement, au mois de juin dernier, a encore tripoté le texte du Plan directeur cantonal pour l'assouplir, de nouvelles possibilités de se développer s'offrent à certaines communes. D'autres réalisent que le mode de calcul des réserves de terrains constructibles a changé («24 heures» du 4 octobre), ce qui rend plus ténue leur marge de manœuvre. Bref, le terrain est mouvant et un géomètre n'y retrouverait pas son théodolite.

### Du bon sens demandé

Député Vert et syndic de Bassins, Didier Lohri connaît bien le phénomène: «Ça fait trois ans que le Canton nous demande de nouvelles modifications, à chaque fois différentes. Dernièrement, pour une histoire de dangers naturels.» Et de fourbir ses armes: «Je compte bien déposer une motion au Grand Conseil pour

Les nouveaux plans d'affectation font des allers-retours entre l'Etat et les Municipalités, à cause du cadre légal évolutif. Un ras-le-bol se fait sentir

«Les communes qui, comme nous, ont pris les devants et lancé rapidement la révision de leur Plan général d'affectation, doivent sans arrêt s'adapter aux nouvelles règles»



**Brigitte Dufour**  
Syndique de La Chaux

«Le processus génère de la frustration et de l'impatience chez les communes. Mais il était sans doute difficile de faire autrement: les cantons sont sous pression pour s'adapter à la LAT. Il faut sortir au plus vite du moratoire sur les nouvelles zones à bâtir»



**Josephine Byrne Garelli**  
Présidente de l'Association des Communes Vaudoises

«Les communes doivent adapter leur planification aux nouvelles exigences, ce qui peut évidemment rallonger la procédure. Mais le Tribunal cantonal a confirmé cette obligation»



**Matthieu Carrel**  
Membre de la direction du Service du développement territorial

«Rester passif ne présente aucun intérêt»

● Les fonctionnaires feraient-ils de l'excès de zèle dans l'examen des Plans généraux d'affectation? Non, répond le Service du développement territorial (SDT), qui dit appliquer la procédure. «L'aménagement du territoire est une discipline très complexe, qui doit s'adapter à de régulières évolutions législatives», admet Matthieu Carrel, avocat et membre du comité de direction du SDT. «Certains travaux de planification ont débuté avant la révision de la LAT, et donc avant la 4e adaptation du Plan directeur cantonal. Dans ces cas, et si cela s'avère nécessaire, les communes doivent adapter leur planification aux nouvelles

exigences, ce qui peut évidemment rallonger la procédure. Mais le Tribunal cantonal a confirmé cette obligation.»

Cela dit, les communes n'ont aucun intérêt à rester passives, poursuit le juriste: «Le travail déjà effectué, même s'il réclame des adaptations, n'est jamais perdu. De toute manière, toutes les communes qui ont l'obligation de revoir leur planification sont soumises aux mêmes règles et aux mêmes délais.» Pour les motiver, le Grand Conseil a garni une enveloppe de 5 millions de francs qui serviront à subventionner les communes révisant leur PGA avant 2019.

Le SDT les accompagne dans leurs

démarches: séances d'information et de formation, publication de fiches techniques, etc. «Les communes font preuve d'un très fort engagement afin de rendre leur planification compatible avec le cadre légal, nous avons avec elles un dialogue constructif», assure Matthieu Carrel. Qui distingue un avenir plus serein: «La 4e adaptation du Plan directeur est une base solide pour les communes qui savent d'ores et déjà comment elles doivent adapter leur planification, et dans quels délais.» De plus, la future loi cantonale sur l'aménagement territorial (LATC) promet une simplification de la procédure.

obliger les services cantonaux à examiner les plans d'affectation sous l'angle du droit en vigueur au moment de leur dépôt initial. C'est une question de bon sens.»

### «Frustration et impatience»

Si le cadre légal a tant fluctué, c'est aussi parce que le lobby des communes a négocié des amendements au Plan directeur cantonal au moment de sa mise en consultation. «Les communes qui ont lancé la révision de leur PGA ne sont pas récompensées, en effet. Cela génère de la frustration et de l'impatience, résume Josephine Byrne Garelli, présidente de l'Association des Communes Vaudoises (ADCV). Mais il était sans doute difficile de faire autrement. Les cantons sont sous pression pour s'adapter à la LAT: il faut sortir au plus vite du moratoire sur les nouvelles zones à bâtir.» Alors si le bout du tunnel approche - le Conseil fédéral n'a plus qu'à mettre son tampon sur le Plan directeur vaudois -, on voit que la route reste cahoteuse pour les édiles miliciens.

«Le Conseil d'Etat a peut-être confondu vitesse et précipitation, juge pour sa part le député Etienne Räss, qui a demandé au Conseil d'Etat un inventaire des révisions de PGA en cours. Que faire des communes qui ont déjà commencé le travail? Comment la révision du Plan directeur cantonal doit-elle être mise en œuvre? Ces questions n'ont pas été abordées.»

### Nouvel examen préliminaire

Une éclaircie est peut-être en vue: le Grand Conseil va bientôt se saisir de la nouvelle loi cantonale sur l'aménagement du territoire (LATC). L'un de ses buts, justement: simplifier les procédures pour les communes. «Formellement, c'est ce qui est prévu. Mais est-ce que la loi offrira une plus grande marge de manœuvre aux communes?» glisse, un rien sceptique, Brigitte Dind, secrétaire générale de l'Union des communes vaudoises. Le projet instaure un nouvel examen - préliminaire celui-ci -, censé grandement faciliter tous les suivants.

L'espoir des autorités locales, c'est de se frotter à un Etat moins tatillon. Mais l'est-il toujours à tort? Dans le texte explicatif de la LATC, le Conseil d'Etat reconnaît un problème, tout en pointant aussi du doigt la responsabilité des Municipalités: «Ces examens préalables successifs incitent les communes à présenter des projets parfois inaboutis afin de voir, sur la base des avis de l'Etat, les domaines sur lesquels ceux-ci doivent être complétés ou modifiés.» La conclusion est lucide: «Outre son caractère chronophage, ce système ne permet pas d'établir un rapport de confiance entre Etat et communes et ne repose pas sur une responsabilité de chacun des acteurs, à son niveau.»

## Les cultures ayant besoin d'eau tirent la langue

**Sécheresse** De mémoire d'arboriculteur, on n'a jamais vu un automne aussi sec. Si certaines cultures, comme les betteraves, ont vécu une saison «fantastique», le manque d'eau se fait cruellement sentir. Le fourrage à bétail va aussi manquer cet hiver. **Page 14**

## La rue Marterey doit-elle devenir piétonnière?

**Lausanne** Un conseiller communal propose d'interdire à la circulation le tronçon principal de l'artère, déjà rendue partiellement aux piétons avec l'arrivée du M2. La question inquiète la Société coopérative des commerçants lausannois. **Page 15**



PATRICK MARTIN

## Lifting pour les mythiques locos rouges des CFF

**Yverdon** Près de 80 employés sont mobilisés aux ateliers CFF pour rénover et moderniser les fameuses locomotives Re 460. Les travaux devraient durer cinq ans, au terme desquels les machines seront beaucoup plus efficaces énergétiquement. **Pages 16-17**